



Monsieur le Président
Communauté de Communes du Diois
42 Camille Buffardel
BP 41
26150 Die

Dossier suivi par : D. ARNAUD

**Objet : Diagnostic du PLUI de la Communauté de communes du Diois
Avis de la CLE du SAGE Drôme**

Saillans, le 4 novembre 2021

Monsieur le Président,

Par courrier du 10 septembre 2021, vous sollicitez l'avis de la CLE sur le diagnostic engagé dans le cadre de l'élaboration de votre Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le Bureau de la CLE, réuni le 3 novembre 2021, a examiné ce dossier avec la plus grande attention.

Le Bureau tient d'abord à vous remercier d'avoir bien voulu associer la CLE à vos travaux, en la conviant aux réunions des Personnes Publiques Associées (PPA) et en l'invitant à se prononcer à l'occasion des différentes phases de consultation qui sont prévues.

Le Bureau tient également à souligner la qualité du travail que vous avez réalisé grâce aux nombreux temps d'échanges et l'ingénierie mise en œuvre.
En particulier, comme indiqué lors de la rencontre des PPA du 11 octobre dernier, les enjeux environnementaux et de biodiversité sont remarquablement retranscrits.

Le Bureau souhaiterait porter à votre attention les compléments qui mériteraient d'être apportés.

En ce qui concerne le volet disponibilité de la ressource en eau, le diagnostic mentionne bien le « déséquilibre structurel entre la ressource en eau et ses prélèvements » et la problématique de la période estivale au cours de laquelle votre population augmente considérablement avec plus d'un tiers de résidences secondaires et 10000 lits touristiques.

Cependant, l'objectif de retour à l'équilibre quantitatif, ciblé dans la notification préfectorale du 15 juillet 2013 qui le décline en Volumes Prélevables, n'est pas indiqué.

Il s'agit pourtant là de l'un des enjeux majeurs de notre territoire dans un contexte de changement climatique et qui concerne l'ensemble des usages de l'eau, y compris l'alimentation en eau potable qui dépend des choix de développement.

Je me permets donc de vous adresser officiellement avec ce courrier, la délibération de la CLE du 29 juin 2021 qui valide le bilan du Plan de Gestion de la Ressource en Eau et qui alerte sur la non-atteinte des volumes prélevables, la hausse des prélèvements et l'hydrologie naturelle qui s'avère de plus en plus contraignante.

A ce titre, le Bureau vous suggère une plus grande intégration du sujet de la disponibilité de la ressource en eau dans la poursuite de l'élaboration de votre projet de territoire en poursuivant, en parallèle, le travail de fond que vous avez engagé sur la connaissance des volumes prélevés et sur l'analyse du bilan besoin / ressource en application de la loi Climat et résilience.

Par ailleurs, le classement en « Ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable » concerne bien les alluvions de la Drôme, comme le souligne le diagnostic, mais c'est également le cas des aquifères karstiques du Vercors.

Sur ce point le Bureau vous invite à intégrer la cartographie de l'aire d'alimentation de la source des Rays qui alimente la commune de Die et qui a été identifié par le PNRV comme « Zone de sauvegarde exploitée ».

Au sujet de la fonctionnalité des milieux support de biodiversité, le diagnostic affirme le Diois comme « territoire réservoir de biodiversité accompagné d'une multitude de connexions fonctionnelles écologiques ».

Ce constat est largement partagé par le Bureau qui suggère que soit également intégrée au diagnostic la cartographie de l'Espace fonctionnel de la Drôme et du Bez qui a été validé par la CLE le 19 juin 2019.

En effet, cet espace, négocié avec les acteurs du territoire, va permettre à la rivière d'opérer de façon optimale l'ensemble de ses fonctions comme notamment le bon écoulement des eaux et la limitation de l'impact des crues, éviter les contraintes érosives, améliorer les échanges nappes rivières et la qualité des milieux par la dynamique naturelle du cours d'eau.

L'espace fonctionnel de la Drôme et du Bez ayant vocation à être préservé grâce aux documents d'urbanisme notamment, le Bureau propose qu'il soit intégré dans les enjeux de votre diagnostic.

Enfin, en ce qui concerne le risque inondation, le diagnostic comporte plusieurs imprécisions (risques par rupture de digues non mentionné, liste des cours d'eau concernés par un risque par débordements et communes concernées par un PPRi à reprendre) ou inexacitudes (inexistence des remontées de nappe) qu'il serait nécessaire de corriger.

Sur ce dernier point, mais également pour toute question technique pointée dans cette analyse, le Bureau de la CLE vous suggère de vous rapprocher des services du Syndicat Mixte Rivière Drôme qui pourra vous apporter un appui en sa qualité de structure porteuse du SAGE et de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

Vous remerciant de votre confiance, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Le Président de la CLE,
Pierre LESPETS

